

Mon mouvement

**je m'en
occupe !**



Et moi, si j'obtenais un poste de direction à la rentrée 2019...

Pour vous aider à faire vos choix, le SE-Unsa vous informe des conséquences financières d'un poste de direction selon le nombre de classes.

Une bonification indiciaire (BI)

- Classe unique : 3 pts (14,06 € bruts/mois)
- 2-4 classes : 16 pts (74,97 € bruts/mois)
- 5-9 classes : 30 pts (140,58 € bruts/mois)
- 10 classes et plus : 40 pts (187,44 € bruts/mois)

+

Une « nouvelle » bonification indiciaire (NBI)

Direction d'école : 8 pts (37,49 € bruts/mois)

+

Une indemnité de sujétions spéciales (ISS)

- Part fixe : 1 295 €/an soit 108 € bruts/mois
- Part variable :
 - Directeurs 1-3 classes : 500 €/an soit 42 € bruts/mois
 - Directeurs 4-9 classes : 700 €/an soit 58 € bruts/mois
 - Directeurs 10 classes et + : 900 €/an soit 75 € bruts/mois

Exemple :

Pour une direction 4 classes, cela donne :

- 16 pts de BI + 8 pts de NBI soit 112 € mensuels bruts (environ 91 € nets)
- ISS de 108 € bruts (part fixe) et de 58 € bruts (part variable) soit 166 € mensuels bruts (environ 138 € nets)

➤ Soit en tout environ 229 € par mois nets.